

Réparation en nature

Par **Chloé09**, le **02/01/2020 à 20:06**

Bonjour,

Je cherche une définition d'une réparation en nature dans les modalités de protection de la vie privée, car je ne trouve que des définitions relatives au domaine des assurances.

Merci et bonne soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/01/2020 à 11:15**

Bonjour

Voici un petit article écrit par Maître Isabel LOPES sur la réparation en nature
http://www.juripole.fr/memoires/prive/Isabel_Lopes/partie1.html

Vous pourrez notamment y lire

[quote]

L'article 9 du Code civil permet au tribunal de prescrire "toutes mesures telles que séquestre, saisie *et autres*, propres à empêcher ou à faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée".

[/quote]

(Chap. 1 ==> Sect. 1 ==>§ 1 ==>A==>1)

En espérant que cela permette de vous éclairer

Meilleurs vœux

Par **Chloé09**, le **03/01/2020 à 11:23**

Merci pour l'article, il m'a permis de comprendre.

Bonne continuation et meilleur vœux.